

Thème III **Quel syndicalisme?**

Depuis trois ans, le rythme et l'importance des réformes ont nécessité de nombreuses réactions des salariés et de l'opinion publique. L'ensemble du champ social est confronté à une politique de rupture qui tend à remettre en cause les cadres collectifs, les services publics, le droit syndical. Cela nécessite de développer un syndicalisme de transformation sociale permettant de mobiliser et de créer des rapports de force pour une société plus juste, solidaire et égalitaire. Dans cette période, l'action a eu essentiellement pour résultat une limitation des effets d'une politique plutôt que l'obtention d'avancées. Le SNUipp est questionné comme l'ensemble du syndicalisme sur les difficultés d'articuler unité d'action, efficacité d'action, clarté des revendications et implication du plus grand nombre de salariés. Le SNUIPP et la FSU ne sont pas parvenu à construire des mobilisations à une hauteur suffisante. De nouvelles formes d'actions et de rassemblements ont vu le jour aux côtés d'autres déjà existant. Solidarité et mobilisations des salariés se sont développées au plan international face aux effets économiques, sociaux, environnementaux de la mondialisation capitaliste.

1 Le lien à la profession et le SNUipp

1.1 Le lien avec la profession : l'identité du SNUipp

Le SNUipp s'est créé avec pour objectif de construire avec les enseignants du premier degré et les PEGC un outil syndical leur permettant de se rassembler, d'agir majoritairement dans le respect des points de vue des uns et des autres pour transformer l'école et notre métier, pour construire, en lien avec d'autres organisations, une société plus juste et solidaire. Cette démarche a permis au SNUipp d'être ce qu'il est aujourd'hui : le syndicat le plus représentatif dans son secteur. Conserver cette ambition permet d'articuler nos mandats, nos réflexions, nos stratégies, nos propositions d'actions avec les préoccupations et les exigences exprimées par la profession et les rendre plus efficaces parce que plus partagées.

L'individualisation des rémunérations, les entraves au droit syndical, les modifications de l'organisation du temps de service des enseignants des écoles, rendent plus difficiles les liens qui unissent le SNUipp à l'ensemble de la profession. L'évolution des moyens de communication et des rapports sociaux modifie également les attentes des personnels, individuelles ou collectives, les modalités d'échange entre eux.

Le lien permanent avec la profession se fonde sur la transparence : tous les collègues accèdent aux informations (comptes-rendus d'audiences, avis « extérieurs », rapports, etc.) et nous organisons des rencontres (RIS, stages, AG) pour que toutes et tous s'emparent de ces débats.

Le lien direct avec nos collègues doit rester notre objectif. Pour maintenir ce lien, l'échelon local de la vie syndicale, la rencontre régulière avec les collègues, le maillage militant des secteurs doivent permettre de faire vivre les débats au plus près des préoccupations. Cela peut se traduire par l'existence de référents locaux, de listes de diffusion spécifiques pour l'activité syndicale dans les écoles et dans les secteurs, de mise à disposition d'outils départementaux pour aider à cette activité, communiquer sur les initiatives, les comptes rendus de réunions...

Au plan national, une mutualisation des expériences et des outils pourrait aider au travail des sections en ce sens.

Nous devons obtenir la levée des entraves au droit d'organisation des RIS. Le SNUIPP mènera une campagne nationale pour la défense de ce droit avec des temps forts du type « semaine nationale de RIS » organisée sur le temps de service en présence des élèves. L'organisation des RIS avec la nouvelle organisation du temps de service nécessite, tout en continuant d'agir pour ce droit, une réflexion sur leur contenu. Elles doivent être un outil d'information générale mais aussi d'information sur des points spécifiques ayant un intérêt premier pour tout ou partie des collègues (RIS à thème ou à public spécifique). Les mobilisations devraient s'accompagner de l'organisation d'assemblées générales afin que le plus grand nombre de collègues puissent s'y exprimer.

Le SNUipp a toujours porté une attention particulière aux débuts de carrière. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants modifie les modalités à mettre en œuvre pour aller à la rencontre des futurs enseignants des écoles.

La relation avec les étudiants futurs enseignants doit se développer sur la base d'un partenariat avec le syndicalisme étudiant pour développer des communications et des actions communes. Partout où les formations sont dispensées dans les locaux des anciens IUFM ou dans des locaux clairement identifiés, une information, des réunions, des permanences pourront être organisées avec des outils adaptés comme support.

Les stages groupés seront l'occasion de rencontrer directement les étudiants admissibles, de leur proposer des outils d'accompagnement pour entrer dans le métier et pour connaître leurs droits, le SNUipp. A cette occasion, des réunions, des listes de diffusions, des informations spécifiques sur les sites doivent leur permettre de rester en lien avec le syndicat

Des outils accessibles, pratiques, lisibles et directement utilisables doivent être mis à la disposition des sections départementales (plaquettes d'infos, tracts, affiches...).

1.2 La syndicalisation

Le SNUipp doit expliquer le sens de la syndicalisation, en particulier aux collègues en début de carrière et doit présenter le SNUipp, ses objectifs, son rôle et son activité aux étudiants.

Ces dernières années, les effectifs du SNUipp ont progressé. Toutefois, cette évolution est percutée par les nouvelles organisations du temps de service et leurs conséquences sur les RIS limitant les possibilités de rencontre avec la profession.

La syndicalisation doit être une des préoccupations majeures à tous les niveaux du syndicat.

Un système d'«enquête-synthèse-retour» visant à mutualiser les connaissances dans ce domaine est venu s'ajouter aux outils déjà mis en place (points syndicalisation réguliers...).

La syndicalisation doit s'appuyer sur une campagne volontariste :

- contact direct avec les collègues (les visites d'écoles, les réunions syndicales locales),
- communication au travers de tous nos outils (sites, FsC, journaux départementaux, lettres d'information électroniques, courriels individuels...) ; une publication doit être mise à l'étude (présentation du SNUipp, nécessité de l'action collective, fonctionnement démocratique du syndicat...),
- les non resyndiqués doivent faire l'objet d'un contact individuel leur permettant d'exprimer les raisons de leur choix, un formulaire type peut y contribuer.

Le nombre et les statuts des emplois précaires se sont développés.

Le nombre important d'emplois précaires nécessite une meilleure activité de notre syndicat en leur direction. Les réunions d'information en leur direction doivent se développer. Au plan départemental, il est nécessaire d'avoir des militants en charge de ce dossier plus clairement identifiés et pouvant bénéficier d'une formation syndicale. Des publications spécifiques du type « SnuInfos » doivent être plus régulières.

La question de la syndicalisation des retraités qui représentent 20% de la population aujourd'hui constitue un enjeu important que le SNUipp prend en compte. Le SNUipp confirme son choix d'un syndicalisme solidaire actifs/retraités dans lequel les retraités sont des syndiqués à part entière. Des initiatives ciblées en amont du départ en retraite sont nécessaires pour éviter toute rupture de syndicalisation.

1.3 Renouveau et féminisation.

Dans un contexte où l'investissement syndical est plus complexe qu'avant, le syndicat se doit d'être à l'image de la profession.

Le SNUipp s'engage à développer un mode de fonctionnement différent pour s'adapter aux nouvelles formes de militantisme. Les militants ne veulent plus forcément s'engager pour longtemps et surtout souhaitent conserver un équilibre entre vie syndicale, vie professionnelle et vie privée. Cela nous impose de repenser nos modes d'organisation pour les rendre plus compatibles avec les choix de vie des collègues voulant s'engager dans la vie du syndicat. Il est indispensable d'utiliser au maximum les moyens fournis par la législation sur le droit syndical, de les développer et mieux les utiliser pour permettre à plus de collègues de s'impliquer dans de bonnes conditions (organiser des réunions sur le temps de travail, limiter les déplacements et les durées de réunions, déplacer les lieux de réunions, organiser la garde d'enfants, répartition des décharges).

Pour faciliter l'implication des jeunes dans le syndicalisme, il est nécessaire de développer des stages de début de carrière, un travail plus collectif, plus coopératif en utilisant mieux les nouvelles technologies (télétravail, téléconférences, travail collaboratif en ligne) qui ne doivent pas se faire au détriment des moments de rencontre, d'échange et d'élaboration. La limitation des mandats est indispensable pour s'imposer un renouvellement régulier et une implication de militants.

Notre profession est composée à 80 % de femmes. Le SNUipp s'est toujours posé le problème de la place insuffisante des femmes dans le syndicat (baisse parmi les délégués du dernier congrès, difficulté pour maintenir la parité au secrétariat national en cours de mandat, participation au CN (40%) et à ses débats (30%). Il nous faut donc avoir une analyse plus efficace et une attitude volontariste sur ce sujet. La féminisation de notre syndicat doit être une préoccupation constante de toutes les sections départementales. La sous-représentation féminine est encore plus visible dans les instances nationales comme le CN. La parité dans toutes les instances doit se mettre en place. Le principe de co-SD peut aider à ce que la représentation des sections, notamment au CN, respecte mieux la parité. Le conseil national peut parfois se tenir sur le temps de service en évitant le mercredi. Son fonctionnement doit s'améliorer par le respect des temps de parole, la structuration plus rigoureuse des débats, en évitant les prises de paroles intempestives... La féminisation de notre syndicat et de ses instances est bel et bien un enjeu de démocratie interne.

Les différentes solutions ou pistes de réflexion n'ont pas permis de franchir un cap significatif, et la problématique perdure avec acuité. Certaines sections sont composées de davantage de femmes et/ou jeunes militants que dans la majorité des sections départementales. Il faut étudier leur fonctionnement, et celui du CN, pour aller plus loin dans notre réflexion. Les activités de l'observatoire de la parité de la FSU doivent être déclinées au sein du SNUipp. La commission « droits des femmes » et le secteur organisation pourraient en avoir la charge.

1.4 Formation syndicale

La complexité croissante de certaines questions exige la construction de positions syndicales partagées. Le renouvellement des équipes nécessite une transmission de l'expérience originale du SNUipp (projet, fonctionnement). A cette fin, le renforcement de la politique de formation syndicale devient urgent.

Malgré quelques progrès, beaucoup reste à faire. L'essentiel de la formation est technique (SNUPERS, gestcot, gestion site, listes de diffusion) ou concerne le paritarisme.

La commission élue n'a pas fonctionné. Des militants nationaux identifiés en charge de cette question.

Le SNUipp doit-il mettre en œuvre une politique de formation syndicale théorique et pratique :

- des stages de formation départementaux, académiques et nationaux associant les secteurs sur des domaines tels que : politique éducative, analyse des systèmes éducatifs, histoire du syndicalisme, fonctionnement du SNUipp, regard sur l'évolution de la société, prise de parole en public, animation de réunions, rédaction d'articles suivant les supports, animation et organisation d'une section départementale, gestion de dossiers particuliers (risques psycho par ex.)...
- une meilleure implication dans le centre de formation de la FSU et une information/incitation aux militants,
- développer des outils pour les SD (dossiers, diaporamas...),
- Les formations techniques doivent intégrer les besoins des militants (utilisation et formation à SNUPERS pour entrer en contact avec les jeunes, repérage de leur lieu de stage...).

Il est urgent de doter les trésoriers départementaux d'un outil de gestion identique et de proposer accompagnement et formation.

1.5 La communication, un enjeu majeur

Informer, convaincre, débattre, mobiliser, inciter à la syndicalisation : la communication est un enjeu majeur pour le SNUipp qui doit engager une réflexion sur une politique globale dans laquelle s'insèrent les différents échelons, départemental et national

Concernant Fenêtres sur cours, le Congrès de Nevers avait acté une réflexion sur son évolution. Ce travail n'a pas été mené mais l'étude de lectorat, parfois contradictoire avec l'appréciation militante, effectuée au printemps 2010 est un des outils qui permettra cette analyse, sur la forme et sur le contenu. Fenêtres sur cours ne fait pas assez apparaître les revendications syndicales. Il doit être un outil d'articulation entre le pédagogique et le revendicatif.

Cette analyse devra aussi tenir compte de l'ensemble des transformations des outils de communication du SNUipp : la refonte du site national du SNUipp et son évolution vers une nécessaire réactivité; la refonte de la charte graphique proposée aux sections départementales, la réflexion sur La Lettre du SNUipp, outil d'information et de communication interne pour les équipes militantes, en particulier sur la forme ; les bouleversements induits par les nouveaux outils de communication et les réseaux sociaux. Parallèlement, des outils existants ou nouveaux à destination des syndiqués pourraient répondre aux besoins de fédérer les mobilisations, d'informations détaillées, d'analyses précises et de débats contradictoires. Des tabloïds doivent être plus régulièrement édités en fonction de l'actualité.

Le SNUipp abordera ces réflexions avec la double intention d'y consacrer les moyens rendus nécessaires par les évolutions technologiques et de promouvoir des comportements eco-responsables.

1.5.1 Communiquer avec la profession

La presse, dans toutes ses dimensions, nationale comme départementale, papier comme électronique, généraliste

La lettre électronique nationale, mise en place depuis juin 2009, est envoyée de façon régulière et est rédigée au sein d'une équipe pluraliste.

L'administration informe maintenant plus rapidement les collègues des résultats individuels les concernant. L'exigence d'équité et de transparence que nous portons constitue des atouts qu'il faut valoriser et rendre visibles. L'information des résultats des CAP devant être la plus rapide possible le syndicat national s'engage à développer les outils permettant le traitement des documents administratifs par SNUPERS, puis leur diffusion (internet, SMS), assurant aux collègues la possibilité de contrôle des opérations administratives.

1.5.2 Convaincre l'opinion publique

Le SNUipp s'adresse également aux usagers du service public d'éducation, aux élus, à l'opinion publique en général pour informer, mobiliser et peser. L'adresse à la presse doit être une priorité, ainsi que la publicité des événements nationaux ou départementaux qu'il organise (mobilisations, Université d'automne, colloques, enquêtes, film...). Pour cela, le SNUipp continuera à fournir des éléments objectifs (chiffres de grévistes, témoignages de terrain, situations départementales, enquêtes nationales...).

1.5.3 Evolution de la communication

Le SNUipp, tout en analysant leurs limites et en ne perdant pas de vue l'importance du contact direct avec les collègues, ne peut rester à côté des évolutions technologiques : interactivité des sites, lettres électroniques, mobiles (Smartphone, sms), avenir du papier... Face à ces nécessaires évolutions technologiques, la formation des militants est une nécessité tant au niveau technologique que rédactionnel.

Le SNUipp a récemment créé un compte et une page sur le site internet Facebook. L'utilisation de tous les moyens de communication moderne pour faire connaître et valoriser l'action du SNUipp est une bonne chose. Néanmoins, le SNUipp ne doit plus utiliser ce site et doit fermer son compte.

Ceci pour deux raisons : d'une part, Facebook n'est pas un site collaboratif qui ait une logique d'échanges libres compatibles avec la démarche du SNUipp. C'est au contraire une entreprise cotée en bourse qui poursuit une logique capitaliste de profit, d'autre part, Facebook communique à des entreprises privées tierces les données de ses clients à des fins de recettes publicitaires.

Le SNUipp doit poursuivre sa réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter) : efficacité dans la circulation de l'information, aspects intrusifs et commerciaux, marchandisation des données de la vie privée...

La presse nationale et départementale, adressée à tous, doit mieux se faire l'écho des problématiques et des activités du syndicalisme retraités. Le SNUipp entend améliorer ses publications spécifiques à destination des retraités (transmises aux sections départementales).

1.6 Défendre et développer les droits syndicaux

Loi sur le Service Minimum d'Accueil, limitation du droit aux réunions d'information syndicale, aux stages syndicaux, pénalisation de l'action collective, non remplacement des absences des militants syndicaux... les droits syndicaux font l'objet de limitations et d'entraves inacceptables. Le SNUipp exige l'abrogation des textes les limitant, l'arrêt des pressions et de l'utilisation abusive de règles statutaires (commission de discipline, suspension...). Cette exigence doit s'inscrire dans la durée et le SNUipp doit être plus réactif à tous les niveaux dans ses réponses face à ces attaques. Un état des lieux sur ces atteintes dans les départements sera établie.

Le SNUipp initiera une campagne intersyndicale la plus large possible afin de lever les restrictions au droit de grève et d'obtenir l'abrogation de la loi sur le SMA. Cette campagne sera construite pour permettre un refus massif des déclarations préalables, notamment en refusant de les remplir. Il interviendra systématiquement dans toutes les instances (CTP, CAP, négociations préalables) pour dénoncer les atteintes au droit syndical.

Dialogue social, les conséquences des accords de Bercy, paritarisme

Le président de la République et son gouvernement mènent une véritable refondation des relations sociales en France qui modifiera les pratiques et le paysage syndical, redéfinira la représentativité des organisations syndicales. Au travers des mesures en cours ou à venir, ils affichent la volonté de reconnaître et d'associer les organisations syndicales aux grandes décisions sans rien céder sur le fond de leur politique libérale.

Les conséquences des accords de Bercy seront multiples et auront des implications sur l'activité syndicale.

La représentativité sera dorénavant établie par le vote des personnels, titulaires et non titulaires, à l'élection des représentants dans les Comités Techniques. Ce changement implique un travail fédéral accru avec les syndicats de la FSU siégeant dans les mêmes CT que le SNUipp.

La composition paritaire des CTP est remise en cause par le projet de loi. Seuls, les représentants du personnel auront le droit de vote. Le SNUipp, avec la FSU, dénonce ce passage en force. L'introduction de l'obligation d'une seconde délibération dans le cas d'un rejet unanime d'un texte par les représentants du personnel constitue une évolution qui ne répond qu'incomplètement à l'exigence des organisations syndicales.

Enfin, l'extension du champ de la négociation et le développement de celle-ci à des niveaux infranationaux, constitue un danger pour les statuts et les règles collectives nationales. Elles vont impliquer un effort spécifique de formation des militants.

Ces dispositions sont accompagnées de l'exigence de transparence des finances des organisations syndicales.

Par ailleurs, les attaques et remises en cause des principes et des champs du paritarisme se multiplient. Le paritarisme et les cadres de gestion collective constituent des obstacles aux logiques de gestion induites par la RGPP et l'individualisation des carrières. Des prérogatives ont été retirées aux C.A.P. notamment concernant les règles de mobilité. Le SNUipp exige que les C.A.P. jouent pleinement leur rôle. Il refuse l'affaiblissement des C.A.P. par leur substitution par des groupes de travail. Les représentants du personnel doivent disposer du temps et des moyens leur permettant d'assurer leur mandat, en particulier en étant remplacés lors des absences pour l'exercer dans le respect des règles. Ces moyens doivent évoluer pour tenir compte de l'utilisation des nouveaux systèmes de communication. Une réflexion sur les enjeux actuels de maintenir et développer des règles communes et des droits collectifs doit être impulsée auprès des personnels.

Le vote électronique est envisagé pour les élections professionnelles. Une réflexion doit être engagée concernant les avantages et les risques d'un tel dispositif.

1.7 Fonctionnement du SNUipp

Lors des dernières élections professionnelles, les personnels ont amplifié la représentativité du SNUipp qui a connu dans la même période une augmentation sensible du nombre de syndiqués, ce qui n'est pas courant dans le syndicalisme actuel. Cela lui confère une responsabilité déterminante vis-à-vis des syndiqués et de la profession. Ces derniers mois, les actions engagées dans notre profession ont été multiples et selon des modalités diverses, collectives et individuelles, classiques et nouvelles, (pétitions, manifestations, grèves, nuits des écoles, rassemblements « festifs », désobéissance, groupe des 25, pas de bébés à la consigne, votation citoyenne pour La Poste, collectifs, appels...). Ces formes d'actions sont complémentaires. Elles élargissent les formes classiques de mobilisation et contribuent aux mobilisations. La force des attaques et les difficultés à y résister ont conduit des collègues à s'engager dans des formes de résistances nouvelles. La responsabilité du SNUipp est d'être à l'initiative de différentes formes d'action et de les faire déboucher sur l'action collective.

Le SNUipp s'oppose à toute sanction à l'encontre des enseignants engagés dans ces actions et demande leur levée pour celles et ceux qui sont déjà sanctionnés.

Un bilan précis doit être fait sur notre fonctionnement réel pour rendre le SNUipp plus efficace.

Dans les départements : rencontres avec les collègues (dans les écoles, RIS, AG, stages...), nombre de participants aux instances départementales, prise en charge de l'ensemble des problématiques et actions concernant notre champ de syndicalisation, implication ou la sollicitation des adhérents dans la vie syndicale, les organisations locales (secteur, ville), renouvellement des équipes militantes, formation...

Au plan national : le conseil national, instance de direction composée des représentants des 101 sections départementales, 40 élus nationaux et les secrétaires académiques, doit permettre l'expression de la diversité et du pluralisme, la construction de synthèses pouvant être portée par toute l'organisation syndicale et plus largement par la profession. Cette synthèse est la garantie du pluralisme, dont celui des tendances, dans le respect et la prise en compte des points de vue.

Pour que chaque membre du CN puisse pleinement jouer son rôle, il est nécessaire de rappeler régulièrement ses objectifs et ses règles de fonctionnement. Un document à disposition pourrait y contribuer. Il est souhaitable que les ordres du jour prévisionnels et les documents préparatoires soient envoyés suffisamment en avance pour permettre un mandatement des sections départementales.

Les conférences téléphoniques sont un bon outil qui permet d'asseoir les positions nationales sur un débat au sein des sections départementales.

Au moment où le gouvernement entend réformer les échelons territoriaux en renforçant les métropoles et les régions, où le rectorat voit son rôle décisionnel conforté dans le cadre de la REATE, les coordinations académiques doivent intervenir au niveau des prises de décisions dans le cadre d'une organisation du dialogue social. Le SNUipp s'engage à organiser la réflexion sur l'évolution des lieux de décision et leur correspondance en terme d'organisation du SNUipp.

Les Conseils Nationaux Techniques et les commissions nationales doivent permettre d'alimenter la réflexion et la communication du SNUipp. Le bilan de leur activité est très contrasté.

Rendre plus efficaces les commissions suppose notamment des réunions régulières, un lien avec le travail des secteurs et le secrétariat national, une diffusion de leurs réflexions auprès des sections départementales.

Les nouvelles règles de représentativité fixant les élections aux CTP comme référence, l'attribution des décharges peut s'en trouver modifiée. Actuellement, deux tiers des décharges sont attribuées aux sections départementales, le reste étant attribué à l'équipe nationale et à la FSU (FSU et solidarité pour certains syndicats nationaux).

Les syndicats nationaux doivent-ils garder la responsabilité de l'utilisation des décharges liées à leur représentativité. Le nombre de décharges syndicales attribuées dans les ministères à fort effectif doit être augmenté.

1.8 Le SNUipp dans la FSU

La vie fédérale est une préoccupation forte du SNUipp. De nombreux dossiers sont transversaux et nécessitent une cohérence d'intervention au niveau de la FSU. Il convient, dans tous les domaines, que le SNUipp prenne toute sa place dans l'élaboration de ce positionnement, dans un esprit qui dépasse celui d'une simple intersyndicale. Le rôle accru des rectorats, des collectivités territoriales sur bon nombre de sujets concernant les enseignants des écoles et des collèges, les emplois précaires ou les retraités donne de nouvelles responsabilités aux sections départementales et aux Conseils Fédéraux Régionaux de la FSU. Le SNUipp doit à tous les niveaux prendre toute sa place dans le travail et la vie fédérale. Il doit y rechercher la construction de positions fédérales communes à tous les syndicats nationaux concernés. Lorsque des divergences apparaissent, le SNUipp, dans le respect du mandatement de chaque syndicat national, doit poursuivre les échanges, les débats dans la perspective de dépasser ces divergences pour aboutir à une position fédérale de synthèse.

Cette démarche ne peut qu'enrichir la FSU et le SNUipp.

A tous les échelons, dans toutes les instances fédérales, les militants du SNUipp doivent contribuer à l'élaboration des décisions fédérales.

La vie fédérale doit être mieux intégrée dans notre fonctionnement : en ayant des points FSU dans nos instances, en veillant à faire apparaître la FSU dans nos publications, en veillant à mieux faire apparaître le lien entre le SNUipp et la FSU, en promouvant les stages de formation syndicale de la FSU.

Le SNUipp poursuivra la réflexion sur l'articulation des congrès du SNUipp et de la FSU en lien avec le nouveau calendrier des élections professionnelles.

1.9 L'unité syndicale et l'avenir du syndicalisme

Ces trois dernières années ont été marquées par de nombreuses attaques contre l'école et ses personnels et plus largement contre les services publics. La recherche de l'unité d'action pour construire un mouvement majoritaire a été constante. Faute d'unité, le SNUipp et la FSU ont assumé leurs responsabilités en appelant parfois seuls à l'action. Il nous faut proposer des cadres syndicaux unitaires, sans exclusive, à partir des revendications permettant l'expression et la mobilisation la plus large des salariés.

L'émiettement syndical est un frein au rassemblement et au développement du syndicalisme. Dans le même temps, toute modification du paysage syndical ne peut être bureaucratique au risque d'affaiblir le syndicalisme. Le congrès de La FSU de Lille a défini la démarche fédérale sur l'avenir du syndicalisme. Le SNUipp y a pleinement contribué. Suivant les secteurs et les mobilisations, des regroupements d'organisations se font avec des configurations très différentes.

Concernant l'avenir du syndicalisme, le SNUIPP contribue à la démarche de la FSU. Ne se satisfaisant pas de l'émiettement syndical, il s'engage dans les initiatives communes engagées avec la CGT d'une part et Solidaires d'autre part en ayant l'ambition de les développer à tous les niveaux et les ouvrir à toutes les organisations qui le souhaitent. Avec la FSU, il contribuera dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, et de donner une impulsion nouvelle à la syndicalisation dans tous les secteurs. Le SNUipp entend contribuer activement à construire un nouvel outil syndical en faisant participer les syndiqués à tous les débats et phases de cette construction qui n'est pas une fusion ou une absorption. Ceux-ci doivent pouvoir à chaque étape, être informés, débattre et exprimer leur position afin d'être acteur de l'ensemble de ces débats et des choix qui pourraient en découler à terme et d'éviter tout processus bureaucratique. Cette démarche doit s'intégrer dans une stratégie revendicative et d'action.

2 Le SNUipp, l'école et la société

La communauté internationale s'est progressivement dotée, suite à des mobilisations et luttes sociales, d'instruments juridiques qui constituent un socle de référence, plus ou moins contraignant, en matière de droits fondamentaux (par exemple les deux pactes définissant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ou la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants (CIDE)).

Du point de vue de nos préoccupations professionnelles et de notre projet syndical, la défense et la promotion de ces droits et libertés, sont une des priorités de notre activité au moment où le gouvernement creuse les inégalités sociales et scolaires et pratique le rejet de l'autre et la discrimination.

2.1 Les droits des enfants, chapitre premier des droits humains.

En France, les droits des enfants semblent globalement respectés. Pourtant, aujourd'hui, plus de deux millions d'enfants vivent dans la pauvreté. Les effets sociaux de la crise économique et de certaines politiques publiques font subir à ces enfants des atteintes à leurs droits fondamentaux.

Comme le « Comité des droits de l'enfant des nations unies » qui s'en alarme, le SNUipp dénonce les efforts insuffisants pour « éliminer la pauvreté et lutter contre les inégalités ». Ces enfants, qui sont aussi nos élèves, partagent la précarité de leurs parents et souffrent de carences en termes, notamment, de santé, d'alimentation, de conditions de logement, d'accès à la culture et aux loisirs. Les politiques publiques et le développement des services publics, leur coordination doivent permettre de répondre à l'amélioration de la condition des enfants et au respect de leurs droits. En ce sens, le SNUipp dénonce la suppression du poste de défenseur des enfants et exige son maintien.

Le SNUipp, avec la FSU et d'autres composantes du mouvement syndical et du monde associatif, participe à des campagnes de sensibilisation et aux mobilisations contre ces politiques et processus d'exclusion.

Le droit à l'éducation, mis en cause par la précarité dans laquelle vivent de nombreuses familles, est aussi directement bafoué par les politiques publiques en matière d'immigration et de droit au séjour des étrangers.

Le SNUipp prend sa place dans RESF en se mobilisant au côté des familles pour lutter contre l'expulsion d'un des membres (conformément à l'esprit de l'art. 8 de la CIDE) ou l'expulsion de toute la famille et en prenant part aux campagnes nationales comme celle pour le respect des droits de l'enfant de familles sans papier. Le SNUipp dans la FSU est engagé dans la campagne contre l'enfermement des mineurs et demande la fermeture des centres de rétention. Dans le cadre de son mandat de régularisation de tous les sans papiers, le SNUipp avec la FSU soutient les mouvements de grève des travailleurs sans papiers pour l'obtention de leur droits, ces derniers doivent obtenir l'éligibilité aux élections prud'homales. Il revendique la liberté de circulation de séjour et de travail et demande l'abrogation des textes contraires à leurs principes (directive retour, circulaire Besson, délit de solidarité...). Il demande un accès facilité à la nationalité française. Il s'engagera concrètement dans les campagnes actuelles de Votation Citoyenne pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales. Le SNUipp estime légitime la question du droit de vote des résidents étrangers à toutes les élections et le revendique.

Le droit fondamental à l'éducation doit s'appliquer sur tout le territoire, en France métropolitaine comme dans tous les territoires d'outre-mer, pour tous les enfants (Mayotte et Guyane notamment).

Aujourd'hui environ 5 000 enfants roms et enfants du voyage sont privés d'école ainsi que 7000 enfants en Guyane et 5000 à Mayotte. Le SNUipp est engagé avec les autres syndicats et les associations dans les collectifs pour le droit à l'éducation de ces enfants. Il agit pour rendre effectif ce droit.

2.2 Discriminations / vivre ensemble

Les discriminations, de toutes natures, qui peuvent être vécues par les enfants, sont autant d'atteintes portées à leurs droits. Elles viennent renforcer les inégalités sociales. L'école, parce qu'elle n'est pas en dehors du champ social, peut reproduire des phénomènes de discriminations. L'éducation contre toutes les formes de racisme, de sexisme, d'homophobie, d'exclusion liée à la situation sociale ou au handicap, ne peut se satisfaire de l'injonction institutionnelle et de la leçon de morale. La classe est le lieu où on apprend au quotidien le « vivre ensemble », où se construisent des réponses éducatives en direction de nos élèves. Ces réponses constituent une prévention face aux incivilités, auxquelles l'institution oppose trop souvent la répression.

Si l'Institution commence à prendre la mesure de ces phénomènes de discriminations, elle laisse encore trop souvent les enseignants démunis pour y répondre.

Le SNUipp produit et diffuse des outils pédagogiques qui permettent à nos collègues de travailler ces questions délicates. Il poursuivra ce travail. Il revendique pour l'école une véritable lutte contre les discriminations, qui doit inclure son inscription dans les programmes, la formation des personnels, la mise à disposition pour les enseignants de ressources et d'outils pédagogiques. Le SNUipp revendique une réelle formation des enseignants sur la gestion de la mixité pour que celle-ci permette une réelle égalité des hommes et des femmes.

Le SNUipp participe, chaque année, au collectif « Semaine d'éducation contre le racisme ». Il prend toute sa place dans le collectif « Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire ». Il poursuit son investissement dans l'intersyndicale femme qui organise annuellement des journées de formation femmes. Il appelle et participe aux manifestations anti-racistes, féministes et à la marche des fiertés. Il s'engage dans la défense des collègues qui pourraient être victimes de discriminations et œuvre pour conquérir de nouveaux droits : ouverture du mariage aux couples de même sexe, ouverture de l'adoption à l'ensemble des couples pacsés, ouverture de la pension de reversion du fonctionnaire à son (ou sa) partenaire pacsé, transformation du congé de paternité (réservé explicitement aux hommes) en congé de parentalité (commission LGBT).

Le SNUipp défend l'indépendance de la CNDS (Commission nationale de déontologie de la sécurité), du Défenseur des enfants et de la HALDE. Il s'oppose à leur absorption par le Défenseur des droits et, au contraire, demande que leurs moyens, leurs champs d'action et leur autonomie soient accrus.

2.3 Libertés

A mesure qu'avec la crise sociale, se développent les inégalités, le gouvernement spéculé sur la peur et recourt à la criminalisation des mouvements sociaux et de l'action syndicale dans l'opinion. Depuis 3 ans, les attaques contre les libertés publiques n'ont pas cessé :

- atteintes au droit de manifester,
- atteinte à la liberté d'expression,
- projet et/ou mise en place de fichiers divers (Edvige, Base élèves, livret de compétences électronique ...) pouvant servir à fichier la population et détournement d'usage de fichiers (fichier des retraités de l'EN utilisé pour la mise en place du SMA) La CNIL n'a plus les moyens d'assurer ses missions de surveillance, de contrôle et d'intervention.
- Pénalisation des personnes engagées.

Avec la FSU, le SNUipp est impliqué dans les actions de défense des libertés publiques et individuelles.

Concernant Base élèves, l'action du SNUipp d'autres organisations (FCPE, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'homme, collectifs locaux...) et la mobilisation de collègues et de parents ont débouché sur le retrait (désactivation) des champs les plus litigieux (nationalité...). Aujourd'hui, la plupart des écoles sont entrées, parfois, dans BE1D. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du conseil d'état, les mobilisations des organisations et collectifs (LDH, FCPE, Ligue de l'enseignement, CNRBE...) confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé (suppression du N° BNIE), l'interdiction de toute interconnexion. Le Snuipp est signataire de la lettre du CNRBE au Ministère de l'Education nationale. La multiplication d'applications sans aucune information concernant leur utilisation, leur accès et la conservation des données recueillies peut s'avérer dangereuse pour les droits et libertés individuelles (Mosart, affelnet...). Le Snuipp demande la levée de toutes les sanctions, le rétablissement des directeurs et directrices sanctionnées dans leurs fonctions et leurs droits. Le SNUIPP et la FSU doivent initier un rassemblement large pour obtenir la création d'un observatoire indépendant des fichiers et applications de l'éducation nationale. Pour cela un état des lieux précis sera fait de ces applications dans le but d'informer et de mobiliser l'opinion publique.

Le Snuipp refuse et s'oppose à la mise en place du logiciel MOSART car cette application définit des listes de grévistes, co-signées par les directrices et directeurs et avalisées par l'IEN. Il appelle les collègues grévistes et les directeurs à ne pas émarger ces listes.

Le SNUipp s'est engagé dans le combat unitaire contre le fichier Edvige qui a permis de faire reculer partiellement le gouvernement. La nouvelle version reste problématique et le SNUipp l'a condamnée.

Le SNUipp avec la FSU poursuit son combat contre le développement d'outil de contrôle social comme le fichage, la vidéo surveillance, le recours aux biotechnologies et la militarisation de la police, de plus en plus équipée d'armes dangereuses. Sur tous ces points, le Snuipp interpellera dans un cadre fédéral, les ministères concernés et en informera les syndiqués. Le SNUipp dénonce la suppression de la CNDS ainsi que les tentatives de mise au pas de la justice et les pratiques policières abusives (multiplication des gardes à vue).

2.4 Laïcité*

La présidence de Nicolas Sarkozy marque un tournant concernant la laïcité (Latran, loi Carle, accords du Vatican sur l'enseignement supérieur...). Face à ces remises en cause, une large mobilisation s'est exprimée notamment autour de la pétition « Sauvegardons la laïcité de la République ». Le SNUipp réaffirme son attachement à la laïcité. Il décide de relancer sa réflexion et son action laïque à travers sa commission laïcité. Il renforce son implication dans les campagnes unitaires de défense de la laïcité et contribue à la structuration la plus large et la plus unitaire possible de ce mouvement. Le Snuipp demande une nouvelle loi abrogeant la loi Carle, confirmant l'abrogation de l'article 89 de la loi d'août 2004 que le Snuipp exigeait, et mettant fin à l'obligation pour les communes de versement du forfait communal à l'enseignement privé. Le service public doit disposer des moyens pour assurer l'intégralité de ses missions, sur l'ensemble du territoire, y compris dans le cadre des formations professionnelles ou à besoins particuliers. Le Snuipp refuse la délégation de celles-ci au privé. Il rappelle son exigence que les financements publics soient exclusivement consacrés à l'enseignement public, aucun parent ne doit être contraint, par défaut, à faire le choix de l'enseignement privé.

2.5 Prospectives

Le SNUipp, avec la FSU, participe à tous ces combats en y apportant son expérience professionnelle et syndicale. Comment faire, en tenant compte de la diversité des approches, des points de vue et des engagements de nos collègues, de nos adhérents et des militants, pour y associer le plus grand nombre ?

*Un amendement portant sur l'unification du système d'enseignement dans un service public et laïque rénové et demandant la nationalisation laïque sans indemnités ni rachats de l'enseignement privé confessionnel et la suppression de l'enseignement commercial et patronal a obtenu 139 Pour (40,17%), 118 Contre (34,10 %), 89 Abst (25,72%), et 9 NPPV.

Une proposition de synthèse a été formulée, mais après le vote global du thème 3 ce qui ne permet pas de la retenir. Le débat se poursuit dans le SNUipp sur cette question.

3 Les enjeux internationaux

Salaires, retraites, accès aux soins, précarité, chômage, famines, conflits, atteintes aux droits humains... La situation internationale est marquée par les profondes répercussions de la crise économique, sociale et environnementale, une crise amplifiée par les politiques libérales, imposées à de nombreux pays par les institutions internationales. (FMI, banque mondiale, BCE...) Cela souligne la nécessité de renforcer l'action de notre syndicat au plan européen et mondial pour participer de la construction des alternatives économiques et sociales indispensables impliquant l'annulation de la dette des pays en voie de développement et la taxation des produits financiers.

Le SNUipp réaffirme le droit des peuples à vivre en paix, promeut cette éducation à la paix, revendique une politique pacifiste, auxquelles les engagements de la France dans des opérations militaires portent atteinte. Il poursuit au plan fédéral son investissement sur ces questions.

Il se prononce pour la réduction des budgets militaires ce qui contribuerait au désarmement mondial.

Alors que l'éducation pour tous est un enjeu majeur de développement, 10 ans après la conférence de Dakar, les engagements de la communauté internationale dans ce domaine ne sont pas tenus, voire même s'éloignent avec la crise. Cela souligne la nécessité pour le SNUipp de s'engager au plan international. Le SNUipp développera une information plus détaillée sur:

- les partenariats dans lesquels il est engagé avec les autres organisations syndicales et/ou associatives au plan international,
- les réalités scolaires et sociales des pays concernés afin d'apporter d'autres éclairages quant aux comparaisons internationales et le fonctionnement de l'aide publique au développement.

3.1 Les cadres de notre intervention à l'international

3.1.1 La construction de ces actions, souvent en lien avec le fonctionnement fédéral, se structure dans :

- les affiliations internationales du SNUipp (IE/CSEE, CSFEF) de la FSU (démarche d'adhésion fédérale à la CSI, mise en œuvre du mandat fédéral pour la CES).
- des actions ou programmes de solidarité tels que ceux engagés au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations.
- le cadre des forums sociaux et alliances avec des mouvements citoyens,
- les partenariats avec les autres organisations syndicales au plan international.

Développer au niveau international des solidarités et des partenariats entre syndicats sur les questions d'Education pour tous, de respect des droits humains et aussi autour des questions de climat est nécessaire.

Pour faire entendre sa voix, le SNUipp doit prendre sa place avec la FSU dans les instances européennes de consultation des syndicats et de la société civile.

3.1.2 IE et CSEE

Le SNUipp est affilié à l'IE et de ce fait participe aussi aux travaux du comité paneuropéen et du CSEE. Il poursuivra sa participation à leurs travaux notamment au plan européen où il est investi (stress des enseignants, violence et harcèlement au travail, Petite enfance, comité égalité, formation des maîtres, retraites,...). Il se prononce pour le maintien de la structure et du fonctionnement actuel du CSEE adossé au comité paneuropéen (plus large) et à l'IE. Le CSEE constitue un outil d'intervention pertinent des syndicats européens en direction de l'UE, et l'élection directe de ces instances par les syndicats concernés apporte une meilleure représentativité que la désignation par l'IE d'un Secrétaire général.

3.2 En Europe

Les politiques européennes structurent de nombreuses décisions politiques des états membres, et la participation à la construction d'un rapport de forces en faveur des salariés au niveau européen est indispensable. Ainsi, même si les Services publics non marchands et donc l'Education restent dans les prérogatives des états de l'UE, nombre de recommandations générales pèsent sur leurs politiques dans ces domaines (développement des SP, situation des personnels, organisation des systèmes éducatifs et des qualifications).

CES : la CES rassemble la plupart des organisations des pays de l'UE dont celles avec lesquelles nous travaillons déjà dans le cadre de partenariats ou dans les forums sociaux. Malgré ses pratiques et sa démarche relevant davantage d'un aménagement à la marge des politiques menées par l'Union Européenne que d'une réelle revendication de transformation sociale, dans la dernière période, les manifestations européennes qu'elle a impulsées sur le pouvoir d'achat, contre la précarité sont plus en phase avec nos revendications. Le débat sur l'adhésion à la CES engagé au congrès fédéral de Marseille s'est poursuivi au Congrès de Lille. Lors de ce dernier congrès, la FSU a décidé d'organiser une consultation de ses adhérents par les syndicats nationaux selon des modalités définies en CDFN et en accord avec ceux-ci. Elle s'est donnée jusqu'au mois de décembre 2010 pour mener les débats en son sein en fournissant tous les éléments aux syndiqués.

Pour mettre en œuvre ce mandat, le SNUipp décide d'informer et de mener le débat avec ses adhérents afin de permettre une prise de décision selon les modalités et le calendrier de consultation qui seront définis en lien avec la FSU.

Comités de dialogue social européen : au plan européen des comités de dialogue social sont en place dans plusieurs secteurs professionnels (santé, transports,...). L'année 2010 verra la mise en place de comités sectoriels de dialogue social sur les services publics et sur l'Education. Ces comités sont composés d'un représentant par état pour le collège des employeurs (MEN pour ce qui nous concerne), et d'un représentant syndical pour le collège syndical. Il nous faut réfléchir dans le cadre fédéral avec les syndicats concernés, à la place que la FSU pourrait prendre dans ce comité. Cela nécessite aussi une réflexion plus large avec l'ensemble des syndicats français.

3.3 Forums sociaux

Le SNUipp participe aux forums sociaux notamment en Europe. Leur bilan est contrasté sur cette dernière période avec une mobilisation très importante des pays d'Amérique latine au forum de Belem, alors que celui de Malmö marquait une moindre participation et que la préparation de celui de Turquie est compliquée. Pour autant, le travail commun entre organisations syndicales et mouvements associatifs constitue une base intéressante pour la construction d'alternatives. La participation du SNUipp avec la FSU à ces rencontres doit s'accompagner d'une réflexion sur les causes du ralentissement de leur impact, et de la poursuite des liens avec les organisations qui s'y sont investies.

3.4 Répondre aux enjeux de la crise écologique, financière et économique

La dernière période a été marquée par la prise de conscience des enjeux liés aux changements climatiques. Malgré le Grenelle de l'environnement, les mesures envisagées par le gouvernement sont loin des solutions nécessaires comme en témoignent ses projets (cf. fiscalité carbone injuste et inefficace). En l'absence de solutions contraignantes, le sommet climat de Copenhague s'est soldé par un échec.

Il est impératif d'agir pour la recherche de solutions alternatives à cette crise écologique. Le SNUipp doit poursuivre sa réflexion pour que cette dimension soit prise en compte (Education, impact dans la vie quotidienne, fiscalité,...) et poursuivre son action par :

- sa propre activité (mesures en lien avec l'agenda 21)
- un investissement dans l'Education au développement durable : programmes mais aussi décennie de l'UNESCO pour l'EDD, travail avec nos partenaires syndicaux internationaux
- un travail fédéral au sein des collectifs et forums pour construire les mobilisations nécessaires.

Aux recherches scientifiques et innovations technologiques (OGM, biotechnologies, nucléaire...) ainsi que dans la production d'énergie, les pouvoirs publics doivent appliquer un principe de précaution, dicté par le respect de la supériorité des normes éthiques, sociales et environnementales par rapport aux règles du commerce et à la loi du profit.

3.5 Solidarité internationale

3.5.1 Le développement d'actions de solidarité internationale

Elles doivent se développer notamment en direction des pays du Sud qui subissent plus durement la crise actuelle et porter une attention spécifique à la situation des filles qui subissent plus particulièrement les inégalités de droit et notamment le droit à l'Education.

La solidarité internationale permet de mettre en actes, les valeurs que nous portons (droit à l'Education pour tous, droits et libertés, justice sociale, respect de l'égalité filles garçons, lutte contre les discriminations,...).

Dans l'urgence et au-delà, le SNUipp est présent sur le long terme sur des actions qu'appellent des catastrophes comme celle d'Haïti où, avec Solidarité Laïque et le CSFEF, il contribue à la reconstruction des structures éducatives.

Il participe aussi en Afrique de l'Ouest, au sein de Solidarité Laïque, à des programmes de développement de l'éducation aux côtés des sociétés civiles locales, notamment des syndicats d'enseignants ou dans le cadre des campagnes annuelles « un cahier un crayon pour... » et « Pas d'école, pas d'avenir ».

3.5.2 Droit syndical

Dans plusieurs régions du monde, les droits fondamentaux sont mis en cause ou tout simplement niés. Le SNUipp intervient dans le cadre de ses partenariats internationaux pour faire connaître toutes les situations où ces droits sont bafoués, agir pour leur respect et soutenir les luttes pour des meilleures conditions de travail, le respect des droits syndicaux et des libertés.

Le SNUipp doit réfléchir aux moyens de développer son action internationale, de la rendre plus visible à nos collègues, d'y associer plus concrètement les sections, les militants et notre profession.